

n° 48 mai-juin 2005

### Administration

**Création du comité de suivi du plan de cohésion sociale. Arrêté du 4 mars 2005.**

Le Moniteur des tp suppl. T.O., n° 5292, 29/04/2005, p. 463

Missions, composition et organisation du comité de suivi du plan de cohésion sociale. Réf : 12773

### Aménagement Urbain

**Lyon : la Croix-Rousse se rénove en douceur.**

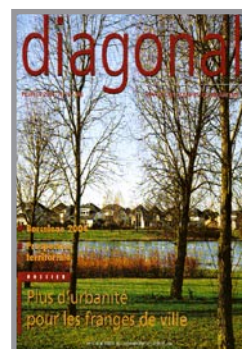
Le Moniteur des tp, n° 5297, 03/06/2005, p. 48-51

«Depuis dix ans, les pentes de la Croix-Rousse sont classées en zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). La restauration du tissu urbain constitué des anciens immeubles des canuts tente d'y maintenir un brassage social menacé par la hausse du marché immobilier». Réf : 12870

**Plus d'urbanité pour les franges.**

Diagonal, n° 167-168, 02/2005, p. 48-79

Est-il possible de concevoir d'autres formes d'urbanisation que celles, sans qualités ni attractivité, qui entourent actuellement nos villes ? Comment inscrire avec finesse et inventivité les secteurs d'habitat et les zones d'activités dans l'environnement, tout en respectant ce dernier et introduisant mixité et convivialité dans les premiers ? Tel est le vaste chantier auquel s'attèlent depuis peu quelques urbanistes, prêts à intervenir sur des territoires dont la fabrication était jusqu'alors dévolue à l'initiative individuelle et à la promotion privée. Réf : 12835



**Barcelone 2004.**

Diagonal, n° 167-168, 02/2005, p. 28-38

La première édition du Forum universel des Cultures organisée à Barcelone a servi de prétexte et de levier pour engager une vaste opération urbaine. Elle a également offert l'occasion d'ouvrir le dialogue entre acteurs de la ville, élus et professionnels, chercheurs et habitants au sein de carrefours d'échanges. Réf : 12833

**Reconversion. Les nouveaux usages civils des emprises militaires.**

Le Moniteur des tp, n° 5294, 13/05/2005, p. 56-59

La professionnalisation de l'armée et la fin de la conscription ont laissé de nombreux sites militaires en friche. 27 000 hectares seront cédés dans les années à venir aux collectivités locales. Un ballon d'oxygène, en cette période de rareté du foncier, pour les villes qui mettent à profit ces espaces pour construire logements, équipements et activités. Exemples de transformation à Grenoble, Dijon et Dinan. Réf : 12823

**Les nouveaux défis des aménageurs. Lyon, 25-26 novembre 2004. Entretiens de l'aménagement.**

Urbanisme, n° 342, 05/2005, p. 21-34

Compte-rendu des séances plénières et des ateliers des 4e entretiens de l'aménagement, dans lesquels les participants étaient conviés à répondre à une question française, mais aussi européenne : «Quels territoires urbains fabriquer pour demain, et avec quels outils ?» Un débat replacé dans une problématique globale (les aménageurs dans la maîtrise d'ouvrage urbaine) détaillée dans six ateliers : les nouvelles pratiques de l'aménagement, le financement de l'aménageur, l'évolution des grands territoires, ainsi que la prise en compte de la sécurité dans la maîtrise d'ouvrage urbaine, le devenir du système d'aménagement face aux règles européennes ou encore la prise en compte du développement durable. Réf : 12819

**Un quartier durable sur des jardins maraîchers.**

Le Moniteur des tp, n° 5293, 06/05/2005, p. 40-41

La ZAC Saint-Jean-des-Jardins, à Châlon-sur-Saône, est l'une des premières opérations à prendre forme, suite à l'appel à proposition «Villa urbaine durable» lancée en 2001 par le Puca (Plan urbanisme construction architecture). La démarche haute qualité environnementale s'applique à tout le quartier, situé sur un ancien site maraîcher. Composée d'un habitat individuel assez dense (18 logements à l'hectare) et de quelques petits collectifs autour d'espaces publics piétons et cyclables, la ZAC comportera également des jardins familiaux, réalisés dans l'esprit des jardins maraîchers. De plus, la démarche est reproductible et les maîtres d'ouvrage souhaitent capitaliser leurs recherches et les partager avec d'autres villes. Réf : 12781

## Architecture

**Quelle alternative à la maison sur catalogue ?**

D'A, n° 146, 05/2005, p. 23-34

Enquête sur une nouvelle figure élémentaire de l'urbanisation du territoire : la maison sur catalogue. Réf : 12832

**Façades végétales.**

AMC le moniteur architecture, n° 152, 05/2005, p. 104-117

Ce dossier présente des exemples récents de projets d'architecture verte et notamment la façade végétale de l'Ecole d'architecture et de paysage de Bordeaux. Réf : 12816

**Maison des étudiants. Pessac.**

AMC le moniteur architecture, n° 152, 05/2005, p. 74-77

Présentation de la Maison des étudiants de Pessac réalisée par les architectes Yves Ballot et Nathalie Franck. Réf : 12815



**Bois 2 texture. / Timber 2 texture.**

Techniques et architecture, n° 477, 04/2005, p. 22-89

Cette seconde partie d'un dossier sur le bois traite des textures. Pour cibler la grande variété des emplois du bois, des programmes divers et des architectures de tailles différentes sont présentés. Réf : 12814

## Circulation

### Le vélo en ville.

Ville & Transports, n° 376, 18/05/2005, p. 28-44

Si la pratique du vélo a largement progressé dans les villes centres, elle peine encore à convaincre à l'échelle des agglomérations. Il faudrait davantage de volontarisme pour étendre les aménagements cyclables et zones 30 aux périphéries. Réf : 12806

### Plans de Déplacement des Entreprises : concilier environnement et bonne gestion.

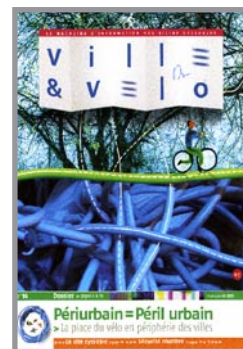
La lettre de l'Ademe, n° 101, 04/2005, 4 p.

Expérimentés à la fin des années 90, les Plans de déplacements d'entreprise (PDE) se multiplient en France. Accompagnés et soutenus par l'ADEME dans le cadre du contrat de plan avec l'Etat et du Plan Climat, leur nombre devrait atteindre 500 à l'horizon 2006. Réf : 12789

### Périurbain égal péril urbain. La place du vélo en périphérie des villes.

Ville & vélo, n° 14, 03/2004, p. 7-13

La banlieue serait-elle le parent pauvre des agglomérations en matière de vélo ? Si la part de la bicyclette augmente dans toutes les grandes villes, il n'en va pas de même dans leurs périphéries plus ou moins lointaines, où l'usage du vélo se heurte à des obstacles bien spécifiques. Tour d'horizon des difficultés et des solutions. Réf : 12737



## Economie

### Aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements. Décret n° 2005-584 du 27 mai 2005.

Le Moniteur des tp suppl. T.O., n° 5297, 03/06/2005, p.436-438

«Ces aides peuvent désormais prendre la forme de subventions. Elles peuvent être attribuées de manière indirecte, par l'intermédiaire d'un maître d'ouvrage. En zone couverte par la prime d'aménagement du territoire (PAT industrie), les taux plafonds sont dégressifs pour un projet au-delà de 50 millions d'euros. En zone PAT tertiaire, les exclusions sectorielles sont désormais précisées».

Réf : 12891

### Les centres commerciaux à la reconquête du centre-ville.

Sites commerciaux, n° 148, 05/2005, p. 16-27

Les villes relookent leurs centres en intégrant de nouveaux espaces commerciaux. Ce dossier donne la parole aux élus. Réf : 12817

### Le schéma régional de développement économique élaboré par la région. Circulaire du 25 mars 2005.

Le Moniteur des tp suppl. T.O., n° 5292, 29/04/2005, p. 460

Cette circulaire précise les conditions d'élaboration du schéma régional de développement économique (loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) et les modalités de négociation des conventions permettant la délégation des aides. Elle est constituée de 2 parties : la procédure d'adoption du schéma régional de développement économique ; la délégation des aides mises en oeuvre par l'Etat au profit des entreprises. Réf : 12774

## Emploi

### Des disparités de salaires en Aquitaine en 2002.

INSEE Aquitaine, n° 142, 05/2005, 4 p.

La rémunération des salariés aquitains est inférieure à la moyenne de la France métropolitaine mais assez proche de celle de l'ensemble des régions de province. Réf : 12882

### L'économie résidentielle fournit deux tiers des emplois du littoral.

INSEE Aquitaine, n° 141, 04/2005, 4 p.

Le littoral aquitain constitue un territoire d'activités pour les résidents et pour d'autres aquitains. Peu d'emplois découlent de l'activité maritime. Les deux tiers des emplois sont liés à la sphère de l'économie résidentielle, c'est plus qu'au niveau régional. La situation est contrastée du nord au sud entre les diverses composantes du littoral. Réf : 12761

## Environnement

### Espaces protégés. Trop d'instruments, pas d'orchestre.

Environnement magazine, n° 1638, 06/2005, p. 18-21

De nombreux obstacles freinent l'efficacité française de protection des espaces naturels : instruments de protection surabondants, dialogue inexistant... Entre Europe, élus locaux et agriculteurs, l'Etat peine à faire le lien. Réf : 12876

### Le développement durable est-il soluble dans l'entreprise ?

Environnement magazine, n° HS, 05/2005, 58 p.

Numéro spécial : interview de Laurence Tubiana, directrice de l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) ; stratégies des entreprises et des PME-PMI en matière de développement durable ; émergence de nouvelles offres de services et de nouveaux métiers ; bibliographie. Réf : 12831



### La tyrannie du paysage.

Environnement magazine, n° 1637, 05/2005, p. 20-23

Panneaux solaires et éoliennes ne sont pas toujours les bienvenus. Au nom de la sauvegarde du patrimoine, les architectes des bâtiments de France s'opposent à de nombreux projets. Défenseurs des énergies renouvelables et gardiens du patrimoine peuvent-ils trouver un terrain d'entente ? Réf : 12788

### Réhabiliter les décharges d'ordures ménagères.

Le Moniteur des tp n° 5292, 29/04/2005, p. 62-65

«Les décharges en plein air ne sont plus autorisées depuis le début des années 90. Les collectivités locales sont tenues de les fermer. Mais leur réinsertion dans le milieu environnant est possible, comme à Saint-Herblain et Bacheforès». Réf : 12757

## Foncier

### Les enjeux de la régulation. Marchés fonciers et immobiliers.

Études foncières, n° 114, 03/2005, p. 25-27

"Pour être capable de poser un diagnostic sur le fonctionnement des marchés fonciers et immobiliers, il est nécessaire de distinguer différents segments et d'en expliciter l'articulation. Cela suppose une observation foncière préalable utilisant elle-même une typologie correcte des mutations". Réf : 12845

## Les établissements publics fonciers. La priorité au logement.

Géomètre, n° 2014, 04/2005, p. 27-42

Pour peser sur la politique foncière, les collectivités locales ont besoin d'un outil fort. Elles sont donc nombreuses à projeter la création d'un établissement public foncier. Mais la concurrence, face aux transferts de compétences, freine leur développement.



## Habitat

### Mesures de simplification dans le domaine du logement et de la construction. Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 et rapport au Président de la République.

Le Moniteur des tp suppl. T.O., n° 5299, 17/06/2005, p. 462-468

Cette ordonnance simplifie la gestion des aides personnelles au logement en fusionnant les deux fonds existants en un seul. Dans le cadre de la mobilisation du parc privé prévue par le plan de cohésion sociale, les bailleurs n'auront plus à signer qu'une seule convention d'engagement. L'ordonnance regroupe l'ensemble des états et diagnostics demandés en cas de transaction en un seul «dossier de diagnostic technique» et harmonise les critères de professionnalisme des opérateurs. Enfin, les changements d'usage des locaux soumis à un dispositif de 1945 sont simplifiés avec des limitations en faveur des communes où les besoins en logement sont les plus marqués. Réf : 12894

### Mise en oeuvre de la politique du logement et de la programmation des financements aidés de l'Etat pour 2005. Circulaire UHC/IUH2 2005-22 du 17 mars 2005.

Le Moniteur des tp suppl. T.O., n° 5297, 03/06/2005, p. 462-467

La mise en oeuvre de la politique du logement et la programmation des financements aidés de l'Etat sont marquées par deux éléments majeurs en 2005 : la loi de programmation pour la cohésion sociale qui traduit au plan législatif les principales mesures et objectifs du plan de cohésion sociale ; l'entrée en vigueur des dispositions de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui prévoit à compter du 1er janvier 2005 des délégations de compétence au profit des intercommunalités et des départements en matière d'aides au logement. Cette circulaire précise les orientations nécessaires à l'exercice de programmation : mise en oeuvre et réussite du Plan de cohésion sociale ; prise en compte des besoins des ménages défavorisés ; mobilisation du foncier ; actions sur le parc existant ; projets de rénovation urbaine ; prise en compte par les maîtres d'ouvrage du développement durable ; accession sociale à la propriété. Elle comporte deux annexes, la première détaille les principes généraux de financement, la seconde est afférente au logement des populations spécifiques. Réf : 12886

### Villes sans bornes.

Etudes foncières, n° 114, 03/2005, p. 22-24

«La répartition du peuplement sur le territoire évolue rapidement. Les anciennes oppositions ville-campagne ne correspondent plus à grand-chose. Certaines zones rurales connaissent un nouveau dynamisme tandis que les vieilles banlieues urbaines sont souvent, à leur tour, en déclin.»

Réf : 12844

### Le financement social du renouvellement urbain ?

Etudes foncières, n° 114, 03/2005, p. 16-20

«Le financement du renouvellement urbain repose désormais largement sur le 1% logement, c'est-à-dire sur la ponction des charges sociales. Comment un mécanisme financier qui avait été créé, à l'origine, pour aider les salariés à se loger se trouve-t-il aujourd'hui mis à contribution pour démolir des logements sociaux ?» Réf : 12843

## Et si la crise du logement était structurelle ?

Etudes foncières, n° 114, 03/2005, p. 12-15

Selon l'auteur, «le fétichisme du marché conduit les analystes à imaginer que ce sont les préférences des ménages, leurs choix résidentiels qui déterminent leur localisation. En réalité, la responsabilité des élus dans la pénurie d'offre foncière bien localisée joue un rôle capital». Réf : 12840



## Mise en place de l'inventaire des logements locatifs sociaux pour l'année 2005. Circulaire UHC/OE1 2005-21 du 14 mars 2005.

Le Moniteur des tp suppl. T.O., n° 5296, 27/05/2005, p. 484-488

Modalités de mise en oeuvre des dispositions de l'article L. 302-6 du code de la construction et de l'habitation qui impose chaque année aux services de l'Etat la réalisation d'un inventaire des logements sociaux situés dans toutes les communes des agglomérations de plus de 50 000 habitants. Réf : 12829

## Mobilisation du parc de logements privés dans le cadre du plan de cohésion sociale. Circulaire UC/IUH et C-2005-01 ANAH n° 2005-11 du 14 février 2005.

Le Moniteur des tp suppl. T.O., n° 5294, 13/05/2005, p. 449-450

Réf : 12809

## Elaboration des conventions de délégation de compétence en matière d'aides au logement. Circulaire n° 2004-73 UC/IUH du 23 décembre 2004.

Le Moniteur des tp suppl. T.O., n° 5292, 29/04/2005, p. 471-473

Cette circulaire précise le contenu et les modalités d'élaboration des conventions de délégation prévues par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, qui introduit une importante réforme permettant à l'Etat de déléguer à des collectivités territoriales, sur leur demande, ses compétences en matière d'aides au logement. Les conventions types ainsi que les commentaires portés sur ces conventions, signalés en annexes à cette circulaire, doivent être revus et complétés dans une nouvelle circulaire. Réf : 12768

## Juridique

### Le revenu minimum d'insertion. Après l'acte II de la décentralisation.

ASH, n° suppl. 2411, 10/06/2005, 105 p.

Suite à la loi constitutionnelle du 18 décembre 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République et à la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le point sur le RMI, sur la base des articles du code de l'action sociale et des familles, du code du travail, et de circulaires ou lettres circulaires. Ces textes sont expliqués et compilés en 6 chapitres : le droit au RMI ; la garantie d'un revenu minimal ; l'accès au RMI et le versement ; les effets juridiques liés au RMI ; le dispositif d'insertion ; l'après RMI. Réf : 12874

### Procédures de publicité et de concurrence préalable à la conclusion des conventions d'aménagement. Circulaire n° 2005-9 du 8 février 2005.

Le Moniteur des tp suppl. T.O., n° 5292, 29/04/2005, p. 482

"Cette circulaire s'appuie sur l'évolution de la jurisprudence et notamment l'arrêt de la cour administrative d'appel de Bordeaux du 9 novembre 2004 relatif aux conditions dans lesquelles les conventions d'aménagement sont contractées par les collectivités territoriales et leurs groupements. Dans l'attente de la mise en conformité du Code de l'urbanisme avec les règles européennes, ce texte enjoint aux collectivités territoriales «de procéder, lorsqu'elles sont amenées à choisir un aménageur, à une publicité adéquate, selon des modalités qu'elles fixent elles-mêmes en fonction de l'importance de l'opération, de façon à répondre aux obligations minimales de publicité et de transparence vis-à-vis de tout soumissionnaire potentiel!'. Réf : 12754

## Planification-aménagement

Allègement des procédures d'adoption et de révision des schémas de services collectifs. Ordonnance n° 2005-654 du 8 juin 2005 et rapport au Président de la République.

Le Moniteur des tp suppl. T.O., n° 5299, 17/06/2005, p. 452-453

Les simplifications énoncées dans cette ordonnance concernent tous les schémas de services collectifs autres que les schémas de services collectifs de transports, supprimés par la loi de simplification du droit du 9 décembre 2004. Réf : 12895

Evaluation des incidences des documents d'urbanisme sur l'environnement. Décret n° 2005-608 du 27 mai 2005.

Le Moniteur des tp suppl. T.O., n° 5297, 03/06/2005, p. 449-451

Les documents d'urbanisme faisant l'objet d'une évaluation environnementale concernés sont : les directives territoriales d'aménagement, le schéma directeur de la région d'Ile-de-France, les schémas d'aménagement régionaux des régions d'outre-mer, le plan d'aménagement et de développement durable de Corse, les schémas de cohérence territoriale, certains plans locaux d'urbanisme. Réf : 12888



Prospective territoriale.

Diagonal, n° 167-168, 02/2005, p. 39-47

Face à la territorialisation accrue des politiques publiques, les collectivités ont le devoir, pour satisfaire à leurs nouvelles missions, de s'engager dans des démarches de prospective. Ce dossier présente quelques stratégies au service de projets régionaux et locaux, dresse un panorama d'exercices de prospective se présentant sous des formes variées et donne la parole à Jacques Theys, directeur du Centre de prospective et de Veille Scientifique (CPVS). Réf : 12834

## Ressources-nuisances

Schémas directeurs de prévision des crues et règlements de surveillance et de prévision des crues. Arrêté du 15 février 2005.

Le Moniteur des tp suppl. T.O., n° 5293, 06/05/2005, p. 387-388

Réf : 12780

## Sociologie

Du désir de bien-être urbain à la mesure de la qualité de la vie, peut-on évaluer le « bonheur territorial ».

Dossiers FNAU, n° 19, 05/2005, 7 p.

Pourquoi et comment mesurer la qualité de la vie dans les villes françaises ? Ce dossier rend compte des pistes de réflexion ouvertes par le Club des économistes de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) qui a consacré en 2004 plusieurs réunions à des échanges avec des experts spécialisés dans la mesure de la qualité de la vie urbaine. Réf : 12883

## **Viellissement de la population. De lourds travaux à engager d'urgence.**

Le Moniteur des tp, n° 5294, 13/05/2005, p. 50-55

La France a vieilli, vieillit et vieillira. C'est écrit. Pourtant, si le gouvernement s'est préoccupé des ressources des personnes âgées (retraites, aide personnalisée pour l'autonomie, journée de solidarité...), il n'a défini aucune politique en matière de logement ou de ville, optant implicitement pour le maintien à domicile et ne traitant du vieillissement que sous l'angle du handicap. Or, vont se poser des problèmes d'adaptation du parc existant de logements, d'accessibilité dans les villes, de concentrations territoriales et/ou urbaines et de manque de maisons de retraite. Réf : 12824

## **Les chemins de la démocratie.**

Urbanisme, n° 342, 05/2005, p. 41-82

Ce dossier a été réalisé à l'occasion des rencontres et ateliers «Les chemins de la démocratie urbaine» à Nancy : la démocratie territoriale en France ; l'urbain, condition d'une nouvelle citoyenneté ; les territoires urbains en quête d'images ; la ville, expérience de la res publica ; Place aux citoyens ! ; urbanisme et démocratie ; expériences de démocratie participative à Saint-Denis, Buxerolles, Montpellier et Nancy ; la Commission nationale du débat public au service de la démocratie. Réf : 12820



## **Transport**

### **Bus ou tram ?**

Ville & Transports, n° 378, 15/06/2005, p. 32-64

Comment continuer à développer les transports publics quand les financements ne sont plus au rendez-vous ? Bus ou tram, quel système sera le plus rentable pour la collectivité ? Tour de France des projets. Réf : 12875

### **Les déterminants de la demande de transport dans les milieux urbains denses.**

Transport Environnement Circulation, n° 185, 01/2005, p. 54-59

Cet article restitue les résultats d'une enquête menée auprès de ménages d'Île-de-France sur l'aménagement de quartiers sans voiture, que les auteurs appellent «programmes d'habitat économe en stationnement». Réf : 12851

### **Ces villes d'Europe qui innovent pour la mobilité.**

Ville & Transports, n° 377, 01/06/2005, p. 27-57

Après une présentation de la deuxième édition de l'étude de l'Union Internationale des Transports Publics «Mobility in Cities Database» qui analyse de façon détaillée la mobilité en 2001 dans une cinquantaine de villes du monde, ce dossier propose un tour d'Europe des métropoles innovantes (dont Toulouse) dans leur politique de lutte contre l'envahissement de la voiture. Réf : 12846

Le centre de documentation est ouvert du mardi au jeudi de 9h à 12h et 14h à 17h.

Consultation sur place, possibilité de prêt interbibliothèque.

Pour toute information complémentaire : [documentation@aurba.org](mailto:documentation@aurba.org)

contacts :

Annie Berthelot ~ tél. : 05 56 99 86 39

Christine Le Vagueresse ~ tél. : 05 57 57 72 57

accueil :

Régine Valère ~ tél. : 05 56 99 86 33